

Avant-propos

C'est le secrétaire général des Nations Unies, M. Thant, qui a dit que «la Société des Nations et les Nations Unies reposent sur l'engagement des États souverains à coopérer, engagement qui demande de sacrifier une certaine souveraineté au bien commun». En 1965, les Nations Unies ont 20 ans, — l'âge où la Société des Nations terminait son activité. Beaucoup plus que cette dernière, les Nations Unies sont une organisation essentiellement vouée à la réalisation de la coopération internationale parmi les États souverains, non seulement en maintenant la paix et la sécurité, mais aussi en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique et social, et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Les premiers 20 ans de cette seconde grande Organisation internationale, ses nombreux organismes associés, sa conférence diplomatique annuelle et ses réunions qui se poursuivent l'année durant sur tous les sujets imaginables, ont fait naître le modeste espoir qu'avec la patience et la volonté d'unir nos efforts pour le bien commun, il sera possible de jeter les bases d'un ordre international, rationnel et stable.

Nous, Canadiens, devons nous rappeler que l'efficacité des Nations Unies repose presque entièrement sur les initiatives et les politiques des États membres, car ce sont ces derniers qui leur donnent vie et orientation. En dernière analyse, ce sont les membres qui décident si les Nations Unies auront la force, la souplesse et les ressources nécessaires pour jouer le rôle de plus en plus exigeant qu'on leur demande de remplir.

C'était cet aspect évident, mais si souvent négligé, que le regretté Jawaharal Nehru désirait souligner, lorsqu'en 1961, il proposait à l'Assemblée générale que 1965 devienne «l'Année de la